

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Paris, le 30 mars 2017

Direction des affaires maritimes
Sous-direction des activités maritimes
Bureau de la vie des services

Nos réf. :

Affaire suivie par : Michel ARDOHAIN
michel.ardohain@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 39 10

Relevé de décisions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 27 mars 2017

Liste des participants :

- organisations syndicales (OS) : Patricia BEN KHEMIS et Steeve GARBE (CGT), Sélim MENTALECHETA, Stéphane CLUZEL, Patrick HOUSSAIS et Bernard OGOR (FO), Ludovic PEUCH-CHIARAMONTI et Christophe MANNIER (CFDT), Vincent LEBOEUF et Bertrand MAILLARD (UNSA), Catherine CHOLTUS et Pascal BOSSEE (FSU) ;
- administration : Thierry COQUIL (DAM), Bernard HUBERT (DAJ/AJEU), Benjamin THYWISSEN (DAJ/AJEU), Agnès BOISSONNET (DRH/MGS), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Rémi MEJECAZE (DAM/AM3), Rémi IMBERT (DAM/AM3), Edouard WEBER (DAM/AM1), Michel ARDOHAIN (DAM/AM1).

*
* *

1. Guide du DCS : projet de fiche 5.1 « habilitations des agents du DCS en matière de recherche et constatations des infractions »

La fiche présentée en séance – enrichie d'une police supplémentaire par rapport à la version envoyée – sera modifiée avec la DAJ avant publication pour effectuer quelques modifications évoquées en séance et clarifier les points relatifs aux compétences des agents du DCS en amont de la limite transversale de la mer et de la limite de salure des eaux.

2. Guide du DCS : fiche 5.4 « plongée » en 2ème lecture

Cette fiche est validée en séance, sous réserve de certains détails techniques à préciser en collaboration avec le référent national « plongée ». Elle vaudra manuel de sécurité hyperbare et ne nécessitera pas de déclinaison locale pour ces matières. Elle devra être soumise à la consultation du CHSCT ministériel pour être pleinement applicable. Dans l'attente, elle sera diffusée aux services afin qu'ils puissent d'ores et déjà s'inspirer des bonnes pratiques qu'elle contient et anticiper son application.

3. Guide du DCS : projet d'actualisation de la fiche relative à la protection fonctionnelle des agents

Cette actualisation permettra notamment d'intégrer l'extension de la protection fonctionnelle aux ayants-droits des agents actée par la loi « déontologie » du 20 avril 2016 et son décret d'application du 26 janvier 2017. Elle sera présentée lors de la prochaine réunion intersyndicale.

Un point d'information a par ailleurs été effectué en séance sur les actions mises en œuvre par la DDTM et l'administration centrale du ministère à la suite de l'agression subie récemment par les agents de l'ULAM de Vendée lors d'une mission.

4. Politique relative aux armes au sein du DCS : démarche et calendrier

Les modalités et le calendrier de travail pour l'élaboration d'une politique relative aux armes dans le DCS ont été présentés en séance (cf diaporama joint au présent relevé de décisions). L'objectif visé est un projet abouti en juin. Les OS seront consultées après les travaux d'un groupe de travail *ad hoc*. A ce stade, aucune question relevant de cette politique n'est exclue du champ de réflexion du groupe de travail : doctrine d'emploi, questions matérielles, formations, etc.

Il est rappelé par ailleurs que les unités du DCS ne peuvent, sauf situation exceptionnelle, être régulièrement mobilisées pour des missions d'action de l'État en mer ne relevant pas de leurs compétences, notamment dans les domaines de la sécurité publique, et en aucun cas pour de l'anti-terrorisme.

5. Point d'avancement sur la mise en œuvre du CACEM

Le diaporama de la présentation effectuée en séance est joint au présent relevé de décisions.

Le recrutement des deux agents de catégorie B dans ce nouveau service est ouvert à l'ensemble des corps de ce macro-grade afin de permettre à tous les agents détenant des compétences mobilisables sur ces missions de candidater. La DAM va par ailleurs examiner la possibilité de rendre les applications « Légipêche » et « Légicem » consultables sur internet pour faciliter leur utilisation par les unités opérationnelles.

6. Projet « compétences mer » : premiers résultats de l'expérimentation et perspectives

Le diaporama de la présentation effectuée en séance est joint au présent relevé de décisions. Il sera également diffusé aux services sollicités pour la campagne de recensement des compétences.

Un point sera fait sur les étapes suivantes de la démarche lors de la prochaine réunion intersyndicale DAM/OS, en particulier sur l'élaboration de plans d'action compétences dans les trois métiers pilotes et sur l'extension de la démarche à d'autres métiers.

*
* *

La prochaine réunion intersyndicale se tiendra **le 26 juin 2017, à 14h00, en salle 14A de la Tour Sequoia**. L'ordre du jour sera présenté ultérieurement.

